

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2023

APPROBATION DES COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR L'ANNÉE 2022 - (N° 1268)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 14

présenté par

M. Guiraud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire LFI-NUPES souhaite supprimer cet article.

Les prévisions initiales de l'ONDAM 2022 (236 milliards d'euros) étaient largement insuffisantes : elles représentaient une progression de 2,2% à périmètre constant par rapport à 2021, alors que la progression tendancielle des dépenses de soins (hors inflation) est déjà de 4% par an depuis plusieurs années. Ces prévisions n'ont pas anticipé l'inflation, dont les prémisses étaient pourtant déjà identifiés à l'automne 2022.

Les rallonges accordées par l'exécutif en cours d'année ne se sont pas révélées à la hauteur pour permettre aux établissements de faire face. Dès l'été 2022, la Fédération Hospitalière de France (FHF) réclamait 2 milliards d'euros supplémentaires uniquement pour couvrir l'augmentation du

point d'indice de la fonction publique. À cela s'ajoute l'impact de l'inflation sur les dépenses de fonctionnement : 1,1 milliards d'euros supplémentaires selon le comité d'alerte sur l'évolution de l'Ondam.

Quel a été l'impact concret de cette compensation insuffisante ? Une baisse des budgets, donc des moyens pour du matériel et pour les professionnels, et la dégradation de l'organisation des soins déjà mise à mal par 20 ans de sous-investissement. L'année 2022 fut une année noire parsemée de plans blancs : fin 2022, les hôpitaux cumulaient toujours 20 semaines de retard sur les opérations programmées. Un chiffre qui ne baisse pas depuis 2020. En 2022, 30% des patients atteints de maladies chroniques ont vu des soins reportés. En 2022, ce sont plus de 131 établissements hospitaliers qui ont été touchés par la fermeture, provisoire ou pérenne, de lits. Sans compter la fermeture nocturne d'environ 80 services d'urgences, plus une quarantaine touchés par les fermetures de jour.

« La santé n'a pas de prix. Le Gouvernement mobilisera tous les moyens financiers nécessaires pour porter assistance, pour prendre en charge les malades, pour sauver des vies. Quoi qu'il en coûte ». Voilà ce que disait Emmanuel Macron le 12 mars 2020. Alors que s'amorce cinq nouvelles années de casse du service public et d'abandon de notre système de santé, l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM), qui consiste à fixer un montant maximum à dépenser pour la santé, est plus que jamais une absurdité.

L'ONDAM conduit en chaîne à imposer une logique financière et des règles d'austérité aux établissements de santé et aux soignants. Il est temps de réagir à la mesure des besoins.